

SEANCE DU VENDREDI 7 Avril 2017

ORDRE DU JOUR

1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 FEVRIER 2017

le conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité ledit compte rendu.

2-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET DU COMPTE DE GESTION 2016

a) Compte administratif 2016

Un excédent de fonctionnement de : 61.171,31 euros

Un excédent d'investissement de : 17.860,23 euros

Soit un excédent global de : 79.031,54 euros

Pour mémoire Restes à réaliser 2016 : 10400,00 euros

Le Conseil municipal après délibération, adopte à l'unanimité le compte administratif 2016

b)Compte de Gestion 2016

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2016.

3-AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Résultat de l'exercice 2016 :

Excédent global de fonctionnement 2016 +123.494,29 euros

Sous déduction

Déficit global d'investissement 2016 - 17.482,81 euros

Excédent 2016 +106.011,48 euros

A déduire

Reste à réaliser 2016 - 10.400,00 euros

Solde excédent 95.611,48 euros

Le conseil municipal, après délibération décide à l'unanimité d'affecter au budget 2017 :

a)-L'excédent de fonctionnement 2016 de 95.611,48 euros,
au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » des recettes de fonctionnement.

b)-Le déficit d'investissement 2016 de 17.482,81 euros,
-En dépenses d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

c)Le déficit d'investissement 2016 de 17.482,81 euros et les restes à réaliser 2016 de 10400,00 euros soit un total de 27.882,81 euros

-En recettes d'investissement au chapitre 10 compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

4-VOTE DES TAUX :

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré décident à l'unanimité de ne pas augmenter en 2017, les taux d'imposition.

Lesdits taux sont donc identiques à ceux de 2015, savoir :

Taxe d'habitation : 10,00%

Taxe Foncière propriétés bâties : 11,37 %

Taxe Foncière propriétés non bâties: 37.67 %.

5-VOTE DU BUDGET 2017

D'adopter à l'unanimité le budget primitif 2017, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, comme suit

Section de Fonctionnement : 324.450,48 euros
Section d'investissement : 178.301,81 euros
Soit un budget total de : 502.752,29 euros

**6-INDEMNITE D'OCCUPATION 2017 DU DOMAINE PUBLIC DES RÉSEAUX
EDF**

FRANCE TELECOM

-FRANCE TELECOM : 863 euros

-EDF : 200 euros.

Le conseil municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le montant desdites redevances dues par EDF et FRANCE TELECOM

7-SIEEEN COMMANDE GROUPEE D'ENERGIE

Pour faire suite à la délibération du 24 Février 2017, le Conseil Municipal réitère sa décision d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergies (gaz et électricité) proposé par le SIEEEN, et autorise le maire à signer tous documents nécessaires

8-CONVENTION INSTRUCTION DES DEMANDES DURBANISME

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition du service commun ADS de Nevers Agglomération, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme de la commune de DEVAY et de lui fournir tous les documents nécessaires.

9-MAISON DES VIGNES

Le conseil municipal après délibération, accepte la proposition d'achat de la maison des vignes sise lieudit « Climat Chapeau » à Devay.

10 SPANC

Le Conseil Municipal après délibération donne l'autorisation à Mr Le Maire de signer tous documents nécessaires et notamment :,

-le règlement du service public d'assainissement non collectif

-la convention de mise à disposition d'un agent par la Commune de La Machine afin d'effectuer les prestations dans le cadre du SPANC.

11-11- CDD SAISONNIER

En raison d'un accroissement saisonnier d'activité concernant notamment l'entretien des espaces verts, il y a lieu de prévoir, le recrutement d'un agent technique **contractuel à temps non complet de 40 heures** minimum, pour la période du 18 Avril 2017 jusqu'au 18 Mai 2017 inclus.

12 QUESTIONS DIVERSES

-Tracteur : ordre de réparation a été donné.

-Réserve Incendie : A statuer sur les 4 devis en cours

Travaux à réaliser avant fin septembre prochain